



ARRETE N° 1 0 5 3 6 / MLA/DPAM du 1 8 SEP. 2019

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti), du vendredi 5 au mercredi 17 juillet 2019.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAMI951113AM

Ampliations :

PR-VP-SGG-REG 4
MLA 1
DPAM 2
Int. S/c DPAM 2
JOPF 1

Lexpol :
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu la décision n° 960/MLA/DPAM du 29 janvier 2019 portant ouverture de la session d'examen des modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du Brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2019 ;
- Vu l'arrêté n° 7265/MLA/DPAM du 1er juillet arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention des modules 2, 3, 4, 5 et 6 du Brevet de Capitaine de Pêche au Large (BCPL), organisées à Papeete (TAHITI) à partir du vendredi 5 juillet au mercredi 24 juillet 2019 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 7751/MLA/DPAM du 9 juillet 2019 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales des modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du Brevet de Capitaine de Pêche au Large (BCPL), organisées à Papeete (TAHITI) du lundi 15 juillet au mercredi 17 juillet 2019 inclus ;
- Vu la décision n° 9919/MLA/DPAM du 5 septembre 2019 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à la délivrance du brevet capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete à partir du vendredi 5 au mercredi 24 juillet 2019 ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2019/BCPL du 12 septembre 2019 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 01-2019/BCPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du mardi 5 juillet au mercredi 17 juillet 2019 ;

A R R E T E



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le jeudi 12 septembre 2019 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 01-2019/BCPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du mardi 5 juillet au mercredi 17 juillet 2019.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 6
candidats présents : 5
candidat absent : 1
candidats admis : 2
candidats ajournés : 3

NOM	Prénoms
LUCAS	Tapuarii
TAPU	Turia, Teanuanua

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 « environnement du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 6
candidats présents : 5
candidat absent : 1
candidats admis : 3
candidats ajournés : 2

NOM	Prénoms
FLOHR	Manutea, Taivini, Jean-Paul
LUCAS	Tapuarii
TAPU	Turia, Teanuanua

Article 4. - La commission d'examen a décidé de valider le module 4 « conduite de la Pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 6
candidats présents : 5
candidat absent : 1
candidats admis : 5
candidat ajourné : 0

NOM	Prénoms
BUTSCHER	Mead, Vetea
FLOHR	Manutea, Taivini
LUCAS	Tapuarii
TAPU	Turia, Teanuanua
TEHEURA	Wilfrid, Raimana



Article 5. - La commission d'examen a décidé de valider le module 5 « traitement des captures », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 6
candidats présents : 5
candidat absent : 1
candidats admis : 4
candidat ajourné : 1

NOM	Prénoms
FLOHR	Manutea, Taivini
LUCAS	Tapuarii
TAPU	Turia, Teanuanua
TEHEURA	Wilfrid, Raimana

Article 6. - La commission d'examen a décidé de valider le module 6 « technique et environnement », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 6
candidats présents : 5
candidat absent : 1
candidats admis : 3
candidats ajournés : 2

NOM	Prénoms
FLOHR	Manutea, Taivini
LUCAS	Tapuarii
TAPU	Turia, Teanuanua

Article 7. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 SEP. 2019

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. Fenuaiti
T. FENUAITI

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice
des affaires maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

